

Subvention exceptionnelle à l'Association BRC «Foot»

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Pour évoluer en Championnat de France Ligue 2 relevant de la Ligue de Football Professionnel, le BRC a dû constituer une société administrant son équipe professionnelle. Le club BRC est désormais constitué de deux entités juridiques : l'Association BRC «Foot» organisant la pratique «amateur» et la société anonyme sportive professionnelle BRC SA gérant le secteur professionnel. Ces deux entités sont liées par une convention et les instances du football examinent les comptes consolidés des deux situations.

Le 20 novembre 2003, la Direction Nationale du Contrôle de Gestion (DNCG) de la Ligue de Football Professionnel, a prononcé une décision de rétrogradation à titre conservatoire, à l'issue de la saison 2003/2004, compte tenu de la situation financière de l'association et des déficits accumulés au cours des saisons antérieures.

La nouvelle direction du club a mis en place un plan de redressement faisant appel à la contribution des administrateurs de la société, à des partenaires privés et aux collectivités locales.

Lors d'une réunion tenue le 17 décembre, la DNCG a exigé un apurement comptable de la dette de l'association à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2003.

La Ville de Besançon propose de participer à l'apurement de la dette par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 000 € à l'Association BRC «Foot» ; le versement devra être effectué avant la fin de l'exercice.

Le soutien de la Ville est assorti de trois exigences :

- un contrôle des comptes du club (association et société), lors d'une réunion mensuelle entre les responsables et les services de la Ville, pendant la durée de l'actuelle saison sportive,
- la présentation annuelle d'un audit comptable,
- la présentation dans les six mois d'un projet de développement sportif du club incluant notamment la création d'un Centre de Formation.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 92.40.6574.90012 code service 20300, abondé par un transfert de crédits de 100 000 € du chapitre 938 des dépenses imprévues, inscrits au BP 2003.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

«M. Patrick BONTEMPS : La situation du BRC bien entendu est la résultante d'un passif. Aujourd'hui il serait tout à fait dommageable que ce club qui a mis 17 ans pour réaccéder au niveau on va dire de l'élite nationale, soit rétrogradé pour des raisons disons techniques. Certes les résultats actuels sur le plan sportif ne sont pas tout à fait à la hauteur mais en tout cas il y a encore largement une possibilité pour ce club de se maintenir au niveau où il est et je dirais que dans le sport en général et dans le sport collectif en particulier, il faut souvent attendre la dernière minute pour arriver au sommet. Donc je pense qu'il est nécessaire aujourd'hui d'apporter cette contribution au club pour qu'il puisse terminer sa saison en toute sérénité et repartir dans des conditions satisfaisantes, notamment sur le plan financier.

Mme Martine BULTOT : Au Conseil Municipal de février, j'avais soulevé une série de questions financières et en particulier celle de savoir combien allait coûter à la ville, annuellement, une équipe comme celle-ci. M. COLY m'avait répondu que le BRC, en montant en Ligue 2, était de toute façon

mécaniquement contraint de passer en société. Cela induisait que pour les clubs en société, les règles applicables n'étaient plus les mêmes que pour les clubs en association. En bref, on m'avait dit «ne t'inquiète pas, Martine, cela ne va rien nous coûter» et chacun y est allé de sa petite ironie pour me faire remarquer que je ne connaissais rien au sport. Bien sûr, je suis une femme, bien que, dans ce domaine, nous commençons à faire de sérieuses percées...

M. LE MAIRE : Oui, surtout en hand !

Mme Martine BULTOT : En tout cas il y a au moins un principe que j'ai compris, c'est que dans ce genre d'investissement, la pompe à finances se fait toujours au détriment de la Ville sans que pour autant les retombées sur le commerce local censées compenser soient au rendez-vous. Je vais donc réécouter attentivement vos arguments car l'inscription de cette question à l'ordre du jour en urgence nous prend par surprise et en l'état actuel de leur opinion, les élus de l'AREV s'abstiendront, même si je constate que le soutien de la ville est assorti d'un certain nombre de garde-fous vis-à-vis de l'association, ce qui me semble une élémentaire précaution.

Mme Nicole WEINMAN : J'entends bien les propos de Mme BULTOT qui sont proches, bien sûr, de la position qu'elle avait tenue lors des précédents débats. Il y a une équipe de foot féminine à Besançon qui marche très bien, donc on peut être femme et être proche du foot aussi.

M. LE MAIRE : C'est vrai.

Mme Nicole WEINMAN : On est un peu surpris, bien sûr, de l'urgence. On comprend bien aussi qu'on arrive à la fin de l'exercice et que la décision est à prendre maintenant au niveau comptable, budgétaire pour nous aussi. Je regrette quand même qu'on n'ait pas plus de précisions sur ce dossier, notamment quant aux participations des uns et des autres. Le soutien de toute façon qu'on doit apporter au club pour moi, je parle à titre personnel, n'est pas à remettre en cause dans la mesure où il y a bien sûr le club phare mais il y a aussi l'association qui fait un gros travail, on le reconnaît indirectement quand on parle de formation, au niveau de l'encadrement des jeunes pendant les vacances. Je pense que tous ceux qui ont été un moment proches du sport savent qu'il y a à peu près 450 jeunes qui sont encadrés par le BRC Foot. Donc on ne peut pas traiter ça non plus par le mépris et décider, sous prétexte qu'ils grimpent et qu'ils changent de structures, de ne plus rien leur donner, ce serait trop facile. On ne peut pas se dégager comme ça d'obligations antérieures. Donc, pour ma part, même si je regrette l'urgence, j'aurais préféré, je vous l'ai dit avant, d'abord qu'on ne fasse pas le choix de cette société-là en optant pour, on va dire je ne sais pas... un abonnement ou en tout cas des parts qui soient bien moins chères et qui permettent à plus de monde et notamment des gens qui ne sont pas très riches, mais qui ont toujours montré à quel point ils étaient proches du club, d'accéder à l'association.

M. LE MAIRE : Je vous répondrai sur l'urgence mais cela nous a tous surpris.

M. Bernard LAMBERT : Je rejoins les propos de notre collègue Nicole WEINMAN et je voudrais dire peut-être en introduction qu'on n'avait pas connaissance de ce dossier, on en a eu connaissance dans l'après-midi par un appel de vos services, Monsieur le Maire, donc on n'a pas eu l'occasion et le temps matériel de pouvoir réfléchir avec notre groupe sur la position à prendre et si vous l'acceptez, j'aimerais qu'on puisse bénéficier d'une suspension de séance pour qu'on puisse ensemble regarder ce que l'on peut faire sur ce dossier, c'est mon premier souhait. Le deuxième, c'est vrai que c'est un dossier qui est brûlant, c'est vrai que c'est un dossier qui est important, heureusement qu'il y a Sochaux. Heureusement qu'il y a Sochaux avec un match extraordinaire hier, 1 - 0 devant Marseille, ça met le Département du Doubs en avant mais c'est vrai que sur Besançon on est en difficulté. J'ai sous les yeux un article que vous avez certainement dû lire, parce que je suis fidèle à mon journal local et comme le disait Nicole WEINMAN, qui croire Monsieur le Maire ? Il y a d'une part la DNCG qui fait un certain nombre de reproches en disant : «avec Besançon on a l'habitude, les membres de la DNCG nous ont rappelé que

depuis trois ans les engagements écrits fournis par le BRC n'ont pas été matérialisés». De quels engagements s'agit-il pour cette opération et est-ce que véritablement la contribution qui est demandée ce soir sera suffisante ? Là encore je trouve que le dossier est à mon avis trop succinct pour qu'on puisse se prononcer.

M. LE MAIRE : C'est une position courageuse !

M. Michel JOSSE : Personnellement c'est un bon vecteur de communication que cette équipe de foot et naturellement c'est sûr qu'il faut la sauver, donc c'est un fait mais on a une société anonyme sportive professionnelle, donc avec un président et je pense que ce président devrait aller chercher d'autres actionnaires, faire une augmentation de capital, demander s'il y a des entreprises qui sont parties prenantes pour rentrer dans ce capital, il n'y a pas que la ville qui doit faire des efforts. Je suis tout à fait d'accord de les soutenir mais il faut que l'association ouvre le capital à d'autres entreprises, à d'autres sociétés et ne pas conserver le pouvoir à trois ou quatre personnes.

M. LE MAIRE : Monsieur JOSSE, je répondrai plus globalement tout à l'heure mais juste une information, afin que chacun comprenne bien. Cette somme-là n'est pas attribuée à la société anonyme, elle est attribuée à l'association. C'est deux choses totalement différentes mais la société anonyme effectivement a fait appel à des partenaires et ils viendront eux aussi, Patrick BONTEMPS vous dira de quelle façon tout à l'heure, un peu au secours de l'association. Là en fait ce qu'il faut faire, c'est apurer les comptes de l'association.

M. Christophe LIME : Par rapport au dossier qui nous est présenté ce soir, au niveau du groupe communiste on a quand même plusieurs remarques. La première remarque, je reprendrai un peu ce qu'a dit Martine, concerne la présentation des comptes au mois de juin, qui étaient des comptes normalement équilibrés, ce qui pose quand même un problème pour une association qui s'est transformée en société anonyme, qui a à gérer plusieurs millions de francs et d'euros aujourd'hui, de ne pas s'apercevoir qu'on a un trou d'environ 800 000 ou 900 000 € en milieu d'année, donc c'est déjà notre première inquiétude, inquiétude par le passé mais aussi inquiétude pour le devenir avec tout ce que ça peut comporter. Et ce qui nous interpelle, nous qui ne sommes pas obligatoirement des fanatiques du foot business, c'est qu'on a quand même tendance un petit peu à aller chercher dans les collectivités locales, d'aller ponctionner régulièrement un certain nombre de sommes extraordinaires. On n'en est pas encore là sur Besançon mais quand on regarde un petit peu ce qui se passe par ailleurs, ça donne un petit peu le vertige par rapport à d'autres clubs qui sont amateurs. Peut-être qu'il ne faut pas les mettre en opposition mais devant cette demande de 100 000 €, j'ai quand même envie de penser un petit peu à des clubs amateurs qui, tous les dimanches, vont entraîner des jeunes sur leur temps libre, vont s'engager avec tout ce que ça peut comporter, et ne viennent pas obligatoirement nous demander de combler un certain nombre de trous. Donc ça me fait un petit peu mal aux tripes de voter cette somme quand je vois l'engagement d'un grand nombre de bénévoles dans ce domaine du foot et parce que ce n'est pas quelque chose que je porte bien dans mon cœur, le foot business. En terme d'exemplarité par rapport aux autres clubs, je me vois mal aujourd'hui pouvoir annoncer une subvention à un club et demain la refuser à un autre qui pourrait avoir la même logique de dépenses inconsidérées et qui nous amènerait une nouvelle fois au fait d'être mis au pied du mur pour pouvoir sauver l'avenir d'un club quel qu'il soit.

Le groupe communiste votera quand même parce qu'il y a les trois exigences ; il est extrêmement important d'avoir un rapport régulier sur les comptes au niveau de cette société pour ne pas se retrouver une nouvelle fois dans quelques mois avec les mêmes difficultés et qu'on ait quand même quelque chose de relativement sain à l'intérieur de la gestion de cette société.

M. Eric ALAUZET : Ce n'est pas facile ce sujet. On pare au plus pressé, ce n'est évidemment pas avec un grand enthousiasme qu'on va voter cette subvention, c'est vrai que ça soulève un certain nombre de questions, la jurisprudence, Christophe vient de l'évoquer, c'est-à-dire comment on va gérer les demandes des autres clubs sportifs. C'est vrai que d'évidentes erreurs de gestion ont été commises qui sont inquiétantes, le président a changé, espérons que ça ira mieux, moi je m'interroge quand même... vous savez, tous, les adjoints notamment, le mal qu'on a à boucler nos budgets, parfois on est à 5 000 €, 10 000 € près à ne pas pouvoir mener telle ou telle action. C'est aussi vrai pour des autres clubs sportifs et des associations et on est très très exigeant vis-à-vis de certaines associations, on leur demande des comptes précis et là il nous faut des choses très très précises. Et je pense que le tour de table est assuré, sur ces 900 000 €, j'imagine mais ça serait bien qu'on nous le redise. J'aimerais avoir un prévisionnel pluriannuel et pas simplement sur la saison 2003-2004 mais bien au-delà. Nous voterons aussi mais, franchement, il faut savoir que c'est au détriment d'autres choses. Vous savez ce qui va se passer après ? Quand on a besoin de 15 000 € pour un projet ou un autre, c'est dur à passer quand on ne peut pas les obtenir.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord là-dessus.

M. Eric ALAUZET : Je sais bien que tu es d'accord.

Mme Françoise BRANGET : Qu'il y ait une interprétation des statuts par les services c'est bien, mais ceci dit, si la subvention avait été versée comme il était prévu aux contrats d'objectifs, on n'en serait peut-être pas là aujourd'hui. Mais je crois qu'aujourd'hui l'heure n'est pas à la polémique, il y a un caractère d'urgence. Je suis tout à fait d'accord pour que nous versions cette subvention parce que le club en a besoin, c'est l'intérêt du club qui prime et il faut absolument le sortir de cette situation inconfortable. Je voterai donc pour.

M. LE MAIRE : Juste pour votre information, Madame BRANGET, vraiment et je vous remercie de ce que vous avez dit mais juste pour votre information, ce qui était prévu aux contrats d'objectifs, c'était 650 000 €, donc on est loin de ce qu'on a versé et vous savez très bien, tout le monde et d'ailleurs le président actuel du club lui-même le dit, que ce n'était pas possible. Je reviendrai, dans un instant, en conclusion, sur les rapports que nous avons avec le nouveau président du club. Tout le monde le sait, je tiens à votre disposition l'article 4 de la convention que nous avons signée avec le club, signée, par le précédent président et par moi-même, qui dit que c'est impossible. Donc ce n'est pas la peine de revenir là-dessus.

M. Michel JOSSE : Est-ce que les 100 000 € que nous allons donner ce soir, si on les vote naturellement, suffiront pour sauver le BRC ?

M. LE MAIRE : Oui, il manque 600 000 €.

M. Michel JOSSE : ... il y a le Conseil Général, je crois savoir...

M. LE MAIRE : Qui a délibéré là-dessus.

M. Michel JOSSE : Et qu'a dit le Conseil Général ?

M. LE MAIRE : Le Conseil Général a délibéré, ils verseront 60 000 €.

M. Michel JOSSE : Et à la fin, ce soir, il y aura toutes les sommes d'argent demandées par la direction du foot pour sauver le BRC parce que, s'il en manque encore, qu'est-ce qu'on fait ?

M. LE MAIRE : Patrick BONTEMPS va vous répondre, mais c'est une vraie question que vous posez. Vous savez, il y a une chose dont vous devez être persuadé, c'est qu'on ne dépense jamais des euros bisontins pour rien, jamais, alors là vous pouvez me faire confiance. L'exemple de la négociation que j'ai menée avec Christophe et avec Vinci devrait vous faire penser qu'on va dans ce sens-là.

M. Abdel GHEZALI : Je voudrais quand même intervenir par rapport à ce sujet. En tant que président de club de sport amateur, pour répondre un peu à Christophe, je crois qu'il ne faut pas non plus obligatoirement opposer le sport amateur et le sport professionnel, même si bien sûr les sommes sont considérables, car la Ville soutient aussi et fortement les clubs amateurs dans des quartiers par rapport à l'encadrement des jeunes, donc je pense que c'est important de le dire et de ne pas faire d'opposition. En tant que sportif, en tant que président de club dans un quartier, je n'oppose pas le sport amateur et le sport professionnel et c'est vrai que c'est important que le BRC survive aussi pour ces quartiers et pour ces jeunes.

M. LE MAIRE : Je crois d'ailleurs que Mme WEINMAN a très justement dit qu'il y avait 450 jeunes qui faisaient du foot avec le BRC et ce n'est pas rien.

M. Patrick BONTEMPS : Pour essayer de répondre un petit peu globalement, d'abord effectivement c'est bien du club amateur dont il est question, ce n'est pas du club professionnel. Aujourd'hui il s'agit de sauver le club amateur et en même temps bien entendu le club professionnel puisque le club professionnel ne peut exister qu'appuyé sur le club amateur, donc aujourd'hui les comptes proposés par le BRC professionnel sont sains et ce n'est pas sur cette question-là que ça pose problème.

Je répondrai à Martine BULTOT que ce n'est pas un dossier nouveau, ce dossier a été discuté largement en Municipalité, cette somme a déjà été même avancée dans la presse. Simplement il n'était pas question, à un moment donné, d'être dans une situation d'urgence comme celle-ci et c'est la DNCG qui, le 17, c'est-à-dire il y a 24 heures, a posé au BRC cet ultimatum du 31 décembre.

M. LE MAIRE : Patrick BONTEMPS m'a informé hier soir, à peu près à cette heure-là, 20 heures...

M. Patrick BONTEMPS : J'ai eu un coup de fil du président actuel du BRC à 13 heures en disant : les choses ne sont pas si mal que ça, mais enfin on nous met la pression et le verdict est tombé à 17 heures hier soir. C'est aussi pour ça qu'aujourd'hui le dossier est présenté de cette manière.

Pour ce qui concerne effectivement l'essentiel du dossier, en gros 900 000 € de déficit sur la saison passée du BRC à ce moment-là encore société amateur, donc les partenaires aujourd'hui, la société professionnelle va verser au club amateur 300 000 €. Il va y avoir une extourne d'agios 2002-2003 de 50 000 €, une extourne d'agios du FC Sochaux 2002-2003 de 50 000 €, une subvention exceptionnelle du Conseil Général de 60 000 €, une subvention exceptionnelle de la Ville de Besançon de 100 000 €, un abandon de créance du Crédit Agricole de 220 000 €, restent 335 000 € qui seront couverts par un emprunt au Crédit Agricole et par un apport supplémentaire des administrateurs actuels du club. Donc il y a aujourd'hui un engagement d'un certain nombre de partenaires pour le 31 décembre, pour que le tour de table soit bouclé. Donc de ce point de vue-là, il y a effectivement des garanties.

Sinon, pour les questions des statuts et des contrats d'objectifs, ça a été évoqué, on n'y reviendra pas. Je rappellerai que le club amateur est aujourd'hui et depuis longtemps un des clubs phares de Besançon et qu'il a des relations importantes avec les autres clubs. Ça reste un objectif pour beaucoup de gamins de Besançon d'accéder à toutes les équipes du BRC et il y a un encadrement, des gens compétents, formés, qui assurent une formation. Mais vous l'avez vu et on en discutera, on demande notamment au club de créer un centre de formation important. Alors je rappellerai au passage, simplement, que si vous regardez l'ensemble du tour de table, il y a des collectivités territoriales qui n'apparaissent pas même si elles reçoivent les 32^{èmes} de finale de la Coupe de France à Besançon et qu'elles paradent à ce moment-là.

M. LE MAIRE : Même si elles se paient des pages entières de pub pour dire qu'elles soutiennent le foot, elles n'y mettent pas 1 centime. Vous voyez de qui je veux parler ? Je parle de la Région. Monsieur JOSSE, vous avez déjà eu la parole deux fois, je suis désolé mais le règlement stipule que c'est deux fois... C'est la première fois... mais ça ne se reproduira pas !

M. Michel JOSSE : Merci beaucoup. Je voulais juste préciser que si on avait eu le papier de M. BONTEMPS avec les chiffres qu'il vient de nous donner, mon propos n'aurait pas été le même...

M. LE MAIRE : Donc, j'ai bien fait de vous redonner la parole.

M. Michel JOSSE : ... j'ai eu des éclaircissements, je trouve que c'est très bien mais il aurait dû nous les communiquer avant...

M. LE MAIRE : Patrick BONTEMPS m'a appelé hier soir à peu près à 21 heures, il était en ligne avec le président COURGEY...

M. Michel JOSSE : ... parce que ce qui est bien, ce qu'il faut remarquer, c'est que la société anonyme se porte caution, fait un emprunt, donc accompagne la chose et c'est une très bonne chose dont on ne peut que se féliciter, donc je retire ce que j'ai dit au début puisque je ne le savais pas.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Une intervention toute courte : si le dernier conseil municipal avait eu lieu la semaine dernière, qu'est-ce qui se serait passé ?

M. LE MAIRE : Ça, c'est une bonne question, je n'en sais rien.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : ... c'était une possibilité et dans ce cas-là ce n'est pas compliqué de le savoir. Deuxième chose, ça arrive de temps en temps mais je rejoins tout à fait, à titre personnel, les réflexions de Christophe LIME mais je crois qu'il n'est pas nécessaire d'être ou communiste ou UMP pour avoir quelquefois une vision tout à fait claire des choses. Je crois qu'on voit les choses en tant qu'homme et c'est vrai qu'on peut s'étonner de voir comment cette association a été gérée, et c'est vrai qu'on va tous... enfin pour certains, voter à regret cette subvention parce que tout le monde ne joue pas au foot, tout le monde n'est pas passionné par le foot mais enfin tout le monde a conscience de l'importance que le foot peut avoir.

J'aurais quand même une précaution à vous demander, c'est qu'aujourd'hui beaucoup de gens s'engagent, a priori, mais je pense qu'il ne faudrait donner cette somme de 100 000 € que dans le cas où la totalité de la dette actuelle soit bien couverte parce que si demain il manquait encore 100 000 € dans la caisse, il ne s'agit pas d'avoir versé 100 000 € qui retombent dans la liquidation judiciaire, auquel cas c'est perdu. Donc je pense qu'il faudrait peut-être ajouter qu'on versera cette somme sous réserve que la totalité soit bien versée.

M. LE MAIRE : Je suis assez d'accord là-dessus parce qu'on en a déjà parlé, mais que le tour de table soit effectué parce que si tu attends pour verser que les autres aient versé, personne ne démarre...

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : On verse, sous réserve, quand on sait que la totalité de la dette sera couverte.

M. LE MAIRE : C'est une vraie question. Je l'ai d'ailleurs posée parce qu'on ne veut pas verser dans un tonneau sans fond.

Mme Nicole WEINMAN : Oui, Monsieur le Maire, pour préciser simplement qu'en dehors de l'accompagnement des jeunes dans les quartiers, il faut se rappeler aussi qu'on a eu de grands joueurs à Besançon et qu'une équipe qui n'est pas forcément l'équipe phare de la région ou du département peut aussi alimenter, servir de réservoir de joueurs, c'est le cas avec Micka ISABEY qui joue maintenant à Sochaux et qui a joué à Besançon, on a eu aussi Bernard LAMA qui a joué à Besançon et je voudrais dire à chacun ici présent qu'il y a un tournoi en salle des équipes féminines de foot le dimanche 29 décembre et que j'espère que je vous y verrai nombreux.

M. LE MAIRE : Eric ALAUZET pour terminer et je conclurai.

M. Eric ALAUZET : Il y a une question à laquelle je n'ai pas eu de réponse sur un prévisionnel pluriannuel et si je dis ça, ce n'est pas innocent parce qu'on connaît l'inflation des salaires dans ce domaine-là pour les joueurs, les coûts des tractations et des transferts, donc on voit bien comment, au fur et à mesure des années, le budget peut prendre des proportions qui nous mettront inévitablement dans ce genre de situation et de façon beaucoup plus importante qu'on ne l'est aujourd'hui. Donc quid d'un bilan prévisionnel pluriannuel ?

M. Patrick BONTEMPS : La remarque est judicieuse. Simplement, là, on apure les comptes de l'association. A partir de là, effectivement on a un budget prévisionnel du club professionnel, la relation qui lie la Ville et le club, c'est à travers les prestations qui ont été définies en remplacement des contrats d'objectifs qui ne s'appliquent plus, point final. Après, effectivement, et le Maire va en parler, il y a un certain nombre de contraintes, de conditions qui sont posées au club pour qu'effectivement on ne se retrouve pas dans des situations comme celle-là.

M. LE MAIRE : Ce que je voudrais vous dire en conclusion, c'est tout d'abord que personne ne se réjouit ici et spécialement pas le Maire, de donner 100 000 € supplémentaires à l'association BRC Football, personne. Alors maintenant, pourquoi l'urgence ? L'urgence, parce que nous avons pensé que nous pourrions verser cette subvention en janvier. J'ai écrit le 19 novembre 2003 une lettre au président de l'association BRC Foot, où je lui disais que le vote d'une aide exceptionnelle de 100 000 € pourrait intervenir et être versée à l'association en 2004. Nous pensions donc bien que c'était en 2004. Je soulignais déjà, le 19 novembre 2003, que cette aide restait néanmoins conditionnée à un règlement global du problème financier rencontré par l'association, ce qu'évoquait M. RENOUD-GRAPPIN. Et j'ajoutais manuellement afin d'être mieux compris, que je souhaitais aussi un point financier complet, mensuel pendant la première année. Donc je crois que nous avons pris un certain nombre de précautions.

Par rapport à la question de Mme BRANGET, pourquoi n'a-t-on pas versé plus, eh bien parce que, disons-le tout simplement, on a été surpris, lorsqu'on nous a dit : il manque 900 000 €, parce que les informations que j'avais, que notre contrôle de gestion m'avait communiquées, qu'avait certifiées aussi un commissaire aux comptes, c'était que les comptes étaient équilibrés. Là ils n'étaient plus équilibrés, il manquait 900 000 €. C'est pour cela que l'on a demandé une analyse pour savoir si ces comptes étaient sincères. L'analyse a été faite par notre contrôle de gestion qui a dit que oui, effectivement les comptes étaient sincères, mais il y a des choses qui sont venues se greffer dessus. Je crois qu'il faut le dire, la dernière partie de cette année était comment dire, gérée dans l'urgence et pas très bien gérée. Lorsqu'on nous a informé de ce déficit, on a été très très surpris parce que nous, on avait donné une subvention à l'association et d'ailleurs elle ne remet pas en cause ce que nous lui avons donc versé. Il est clair que la Ville de Besançon n'a pas à éponger éternellement les déficits des clubs en général et de celui-ci en particulier et je le redis comme tout à l'heure, pour moi 1 € c'est 1 € parce que cet euro, on va le chercher dans la poche des Bisontins. Je dis aussi qu'il doit y avoir un équilibre. C'est pour cela que par exemple nous sommes en train de remonter un peu notre participation par rapport au rugby, il y a aussi un public pour le rugby à Besançon, qui était un sport qui n'était pas forcément... on va regarder dans le cadre des contrats d'objectifs qu'avait mis en place Vincent et qui nous permettent justement sur des occasions

comme celle-ci d'avoir une position claire. Là nous sommes dans une situation particulière, parce qu'effectivement nous sommes dans la situation d'un club qui vit, tu l'as dit Patrick, une année charnière. C'est le moment où il passe du statut d'amateur au statut de professionnel. Et donc, effectivement, il y a des difficultés, d'ailleurs ce n'est pas un réconfort mais nous ne sommes pas la seule ville dans ce cas-là, la ville d'Angers rencontre le même scénario, je tiens à votre disposition des articles de presse, et je crois que nous on s'en sort même plutôt bien par rapport à elle. Donc c'est une année charnière. Les présidents m'ont toujours dit et je leur rappellerai éventuellement, que la première année était difficile, qu'après, avec les contrats de télé, je rappelle quand même que cela représente environ 2 millions d'euros, ça devrait aller. Ce qu'on veut dire quand même ce soir et je crois que personne n'est allé contre, c'est qu'au-delà de ça, on maintient notre soutien au foot, au BRC, au foot professionnel mais aussi au foot amateur et c'est vrai qu'Abdel GHEZALI l'a dit, on a des actions, on a versé une subvention exceptionnelle à un club de quartier lors du dernier conseil municipal mais tu as raison, Christophe, on doit être vigilant par rapport à cela, les clubs dans les quartiers font un très gros travail d'éducation.

J'ai passé un contrat avec le nouveau président du club dont je veux saluer ici publiquement le souci de transparence dans ce dossier, je dois le dire. Je salue la façon qu'il a de voir les dossiers et j'ai passé un contrat que je vais vous dire publiquement : premièrement, pendant l'année de transition, la Ville tiendra une réunion mensuelle, c'est-à-dire que le service des Sports et l'adjoint tiendront une réunion mensuelle avec le club pour vérifier l'évolution des comptes et s'assurer que toutes les prévisions sont conformes avec ce qu'on avait prévu. On va donc éviter toute dérive, enfin, tendre à ce qu'il n'y ait pas de dérive. Deuxièmement, chaque année, j'ai demandé qu'il y ait un audit du club. Il y aura donc un audit du BRC qu'on pourra faire d'ailleurs à mon avis avec entre autres le Conseil Général parce que je pense qu'ils sont totalement favorables à ça. Il y aura donc un audit chaque année pour voir où l'on va. Et troisièmement, j'ai demandé il y a déjà quelque temps au club de nous présenter dans les mois qui viennent, un projet de centre de formation, un projet qui soit un projet abouti, pour nous permettre d'asseoir durablement le club parce que si on a un centre de formation, ça permet d'abord de ne pas aller forcément à l'extérieur rechercher de nouveaux joueurs, et cela permet aussi d'avoir quelques ressources. Puisque cela permettra notamment à la Région de payer, parce que moi je trouve quand même «un peu fort de café» que la Région se défile en disant que dans le domaine du football elle ne finance que la formation. Quand la Région veut financer quelque chose, elle sait très bien trouver les crédits. Alors là maintenant, elle ne pourra plus se défiler. Mais j'espère qu'entre temps la Région aura changé de président qui pourrait peut-être régler le problème de façon différente, parenthèses que je referme rapidement, ce n'est pas le débat, je vous l'accorde. Le Président COURGEY a répondu favorablement à ces trois demandes et je pense qu'aujourd'hui on peut réunir les conditions d'une gestion qui soit une gestion rigoureuse. Alors maintenant, bien sûr, il faut que le club y aille, il faut qu'il gagne.

Par rapport à tout ce que vous avez dit ce soir, il n'y a pas grand chose avec lequel je sois en désaccord, sur ce qu'a dit Eric, ce qu'a dit Christophe, sur ce que vous avez dit Mme BRANGET, Mme WEINMAN, M. LAMBERT, je suis d'accord. Mais quand on est élu, on doit décider et la question qui se posait était : est-ce qu'on sauve le club ou est-ce qu'on le laisse s'effondrer ? On sait quand même qu'il y a eu 17 ans de purgatoire, on sait qu'il y a aussi un public pour le foot ici, dans l'agglomération de Besançon, puisque, avec Saint-Etienne, même s'ils nous ont cassé des sièges -on leur a demandé qu'ils les paient d'ailleurs, petite parenthèse-, il y avait à peu près 10 000 personnes, 10 500 personnes, donc il y a un public. Maintenant je compte sur l'équipe du BRC pour qu'elle puisse assainir durablement la situation du club et qu'on n'ait pas à revenir devant vous, mais je suis comme vous, je suis ennuyé par rapport à ça, ça ne me réjouit pas, j'aimerais mieux investir cette somme dans les quartiers... Mais que pouvait-on faire d'autre ?

M. Bernard LAMBERT : Je serai bref mais précis, merci à Patrick pour les éléments financiers, sur l'explication du remboursement des 900 000 €, c'était important d'avoir ces chiffres et de savoir que d'autres que nous vont mouiller la chemise pour épurer la dette, c'est le premier point de mon intervention.

Le deuxième, Monsieur le Maire, il est difficile de parler des hommes, mais c'est vrai que ce vote ce soir, on l'a tous un petit peu en travers de la gorge, au regard des présidences qui ont été assumées. Le prédécesseur de Claude COURGEY était quand même un spécialiste de la finance, donc c'est vrai, Monsieur le Maire, qu'on est amer de voir qu'avec la connaissance qu'il a, l'expérience...

M. LE MAIRE : Allez lui dire !

M. Bernard LAMBERT : ... on ait pu trouver ce chiffre-là. Je ferai aussi une réflexion sur M. COURGEY. Je suis désolé, quand on monte à la Direction Nationale et qu'on entend des propos un peu désagréables ou désobligeants sur le comportement des anciens, on ne le rapporte pas à la presse. On garde pour soi ses critiques, on les met dans sa poche en disant : je vais maintenant, parce que je suis président, essayer de corriger le passé et de montrer qu'à Besançon il y a une équipe qui peut vivre sans mettre sur la place publique des choses désagréables, c'est ce que je voulais dire, et Monsieur le Maire, je vous invite peut-être à dire gentiment à Claude qu'il se comporte peut-être différemment.

M. LE MAIRE : Ce que j'ai à dire à M. COURGEY et à M. GRANGEY, je ne leur dis pas en public. Les remarques que vous avez faites concernant M. GRANGEY, je vous incite à lui faire directement, ce n'est pas à moi à me faire le porte-parole vis-à-vis de M. GRANGEY. Ce que vous venez de dire par rapport à M. COURGEY, dites-lui aussi, je ne suis pas le petit rapporteur. J'ai des entretiens avec les deux personnes que vous venez de citer et je leur ai dit très clairement ce que je pensais, je n'ai pas à étaler ça sur la place publique. Je n'ai pas critiqué publiquement, comme vous l'avez fait, M. GRANGEY par exemple ici, ce n'est pas comme ça que je conçois les séances de conseil municipal...

M. Bernard LAMBERT : Ce n'est pas ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : En tout cas, c'est ce que vous avez dit.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je pense, pour conclure, qu'il faut quand même tirer une grosse leçon de cette situation parce que moi j'avoue que j'ai été très surpris que vous nous disiez tout à l'heure : «j'ai été surpris de rencontrer cette situation au mois de novembre»...

M. LE MAIRE : Tout le monde, même la nouvelle équipe dirigeante était surprise aussi.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : ... Nous subventionnons le foot, c'est certainement une des 3^{ème} ou 4^{ème} association sportive subventionnée, on donne au foot et au BRC des sommes très importantes tous les ans, comment est-ce qu'on peut imaginer aujourd'hui que la ville n'ait pas eu un droit de regard sur la comptabilité et comment se fait-il, parce que ces 900 000 € ils ne sont pas arrivés cette année, ils ne sont pas arrivés depuis le dernier exercice, ils arrivent depuis un mois. Donc comment, avec l'argent qu'on donne, on n'a pas pu arriver à contrôler cette situation et la sentir venir ? Je crois que pour les associations auxquelles on verse des sommes très importantes, c'est quand même de l'argent public qu'ils manipulent, il faudrait peut-être s'attacher à avoir un petit peu plus de soin à contrôler leur comptabilité. Vous ne pouvez pas tout connaître mais il faut prendre une bonne leçon là.

M. LE MAIRE : Ce qu'on a connu, c'est les comptes certifiés par un expert comptable. C'est ces comptes-là qui ont été remis, entre autres, à la nouvelle équipe dirigeante au mois de juin. Ces comptes étaient justes à l'époque mais il se trouve qu'après ils ont dépensé beaucoup plus que prévu, c'est ce qu'on m'a expliqué. J'ai demandé à M. GAUFRES ici présent de vérifier les comptes et ils étaient sincères. Ce que nous avons compris nous, c'est qu'après ça il y a eu une gestion un peu erratique et ils ont effectivement dépensé beaucoup plus que prévu... écoute Jean-Paul, je répète publiquement que ce n'est pas de gaieté de cœur mais contraint et forcé parce qu'on a ce soir la responsabilité de dire oui ou non, ça continue ou pas mais ce n'est pas de gaieté de cœur, j'aurais certainement trouvé d'autres usages, même dans le domaine sportif, pour ces 100 000 €, c'est clair. Simplement, quand on est le Maire,

on doit décider, et ce soir, le conseil municipal doit décider si oui ou non on continue ou pas, sachant que si on continue ce n'est pas exempt de risques non plus. On va prendre le maximum de précautions comme je vous l'ai dit, mais ce n'est pas moi qui suis avant-centre... (rires)... je suis capitaine, je l'accepte ! En fait on a tous dit la même chose ici, ça ne réjouit personne, personne. Ça ne réjouit personne mais il faut faire un choix, c'est oui ou non. Vous savez ce que je vais vous demander. Vous voulez toujours une suspension de séance ?

M. Alexandre CHIRIER : Juste une précision parce que je n'avais pas tout compris au début, je crois, l'écart c'est entre fin juin et octobre puisque c'est à ce moment-là qu'on a vu le trou, il y a 900 000 € sur l'association ?

M. LE MAIRE : Oui, de toute façon tout ce qu'on doit mettre là, c'est l'association, ce n'est pas la SASP.

M. Alexandre CHIRIER : Sur un budget de combien, l'association ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas, je ne l'ai pas en tête.

M. Alexandre CHIRIER : Je ne sais pas, je ne veux pas... franchement je suis très étonné.

M. LE MAIRE : Le club, je peux vous dire de tête, ils avaient à peu près 11-12 millions de francs, à peu près 2 millions d'euros.

M. Alexandre CHIRIER : Ce qui est étonnant, c'est les 900 000 € sur une association qui n'a plus à gérer l'équipe professionnelle, je trouve que c'est un gros emballement si on dit que ça ne vient pas du passé, c'est tout, je fais juste cette remarque-là, c'est ça qui m'étonne.

M. LE MAIRE : Mais vous avez raison, tout le monde a été étonné et je peux vous dire qu'il y a un certain nombre de personnes qui se sont engagées dans l'association qui ne l'auraient pas fait si elles avaient su cela.

M. Patrick BONTEMPS : La difficulté, c'est qu'on a eu des comptes certifiés au mois de juin, donc qui sont présentés à tous les partenaires et on a découvert après ce déficit. Le déficit antérieur cumulé par le BRC depuis sa relégation, en gros c'est 200 000 €. Il y a sur la fin de saison 2002, effectivement, c'est de là dont vient tout le déficit, des factures impayées, des primes aux joueurs, etc. qui n'apparaissaient pas au moment donné où les comptes sont certifiés. Et tout se passe en gros probablement sur deux ou trois mois. A un moment donné, l'équipe actuelle hérite de ça... Et pour répondre quand même à M. RENOUD-GRAPPIN tout à l'heure, tous les clubs de haut niveau à Besançon ont un contrôle de gestion. Tous ceux qui ont un fonctionnement sur la saison sportive ont été revus par le contrôle de gestion avec l'adjoint et le directeur du service des sports, trois mois après la fin de la saison, tous les clubs qui fonctionnent en année civile seront revus également trois mois après la fin de la saison. Et ça c'est valable pour le BRC, pour le handball féminin, pour le handball masculin, pour le BBCD, etc. tous les clubs qui rentrent dans les contrats d'objectifs et qui sont au niveau professionnel».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 9 abstentions, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 000 € à l'Association BRC Foot.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2003.